

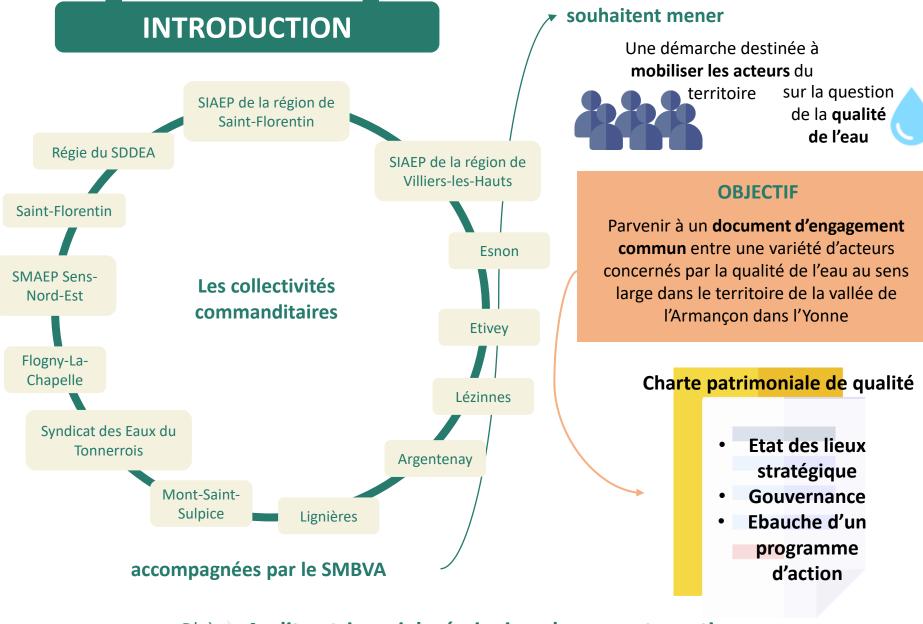




DEMARCHE DE FACILITATION STRATEGIQUE POUR LA GESTION DES BASSINS D'ALIMENTATION DE CAPTAGES D'EAU POTABLE

PRESENTATION DE LA PHASE DE SEMINAIRES

Conditions et moyens d'une meilleure prise en charge de la qualité de l'eau potable dans le bassin versant de l'Armançon : quelles stratégies pour les acteurs du territoire ?



Prise en compte des résultats de l'audit patrimonial

- 1. Un attrait pour une démarche qui permette l'écoute mutuelle et le respect de chaque acteur.
- 2. Un fort enjeu dans la conception du mode d'action ensemble.
- 3. Un fort enjeu également dans **l'élargissement sécurisé de la participation des acteurs** à la conception et à l'action autour des qualités liées à l'eau potable.
- 4. Un « panel d'actions » possible dans un champ plus large que la qualité physico chimique de l'eau potable où la difficulté réside dans son caractère « partageable » et l'émergence de porteurs de projets publics et privés.
- **5. Un besoin de facilitation** de la rencontre et de la négociation des acteurs.

Ces éléments valident et affinent la proposition faite par notre équipe de « familles d'acteurs » :

- Les **élus** sont vus comme légitimes pour porter la démarche par un grand nombre d'audités. Ils ont besoin ensemble de réfléchir au mode d'action à proposer aux autres acteurs.
- Les **agriculteurs** ont exprimé un manque de reconnaissance de leur travail.
- De potentiels « **porteurs de projet** » dans les territoires de l'Armançon ont du mal à émerger.
- Associations et habitants des territoires doivent pouvoir travailler en groupe à l'expression d'une position vis-à-vis des agriculteurs et des élus.
- Les administrations départementales et régionales peinent à faire se rencontrer les exigences nationales et les réalités des territoires.

Présentation générale de la démarche

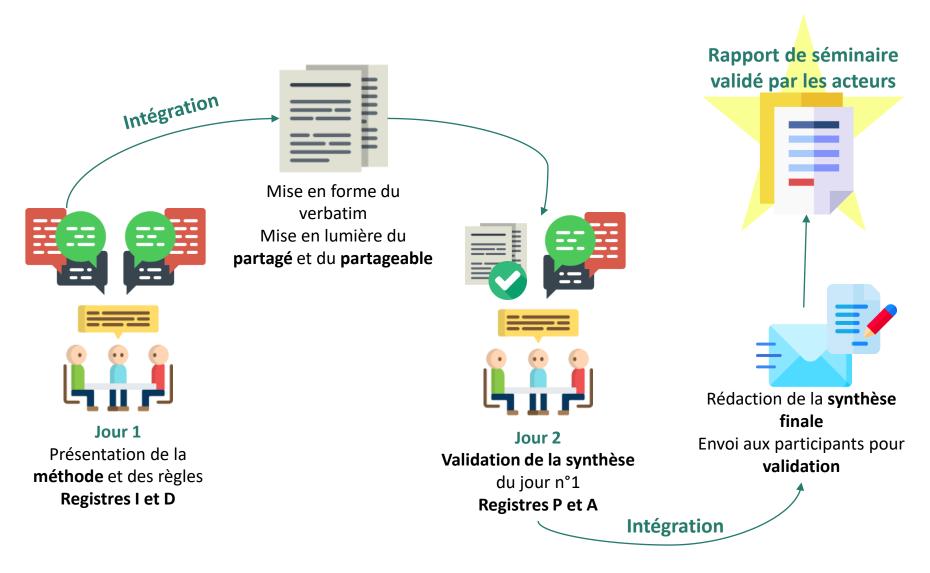
Conditions et moyens d'une meilleure prise en charge de la qualité de l'eau potable dans le bassin versant de l'Armançon : quelles stratégies pour les acteurs du territoire ?

Calendrier prévisionnel

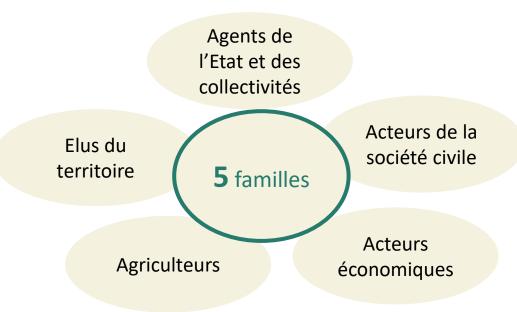


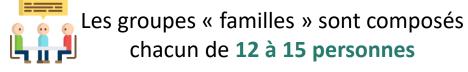
PHASE 4 PHASE 5			2023		PHASE 6			
Juin	Juillet- Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars
Lancement des groupes de travail	Eté : moissons /congés	Groupes de travail par famille d'acteurs		Groupes de travail par thématique		Charte patrimoniale et formation		
Réunion préparatoire Réunion de lancement	Points intermédiaires avec les animateurs agricoles Restitution par famille			Points intermédiaires avec les animateurs agricoles Restitution par thème			Restitution finale et signature de la charte	

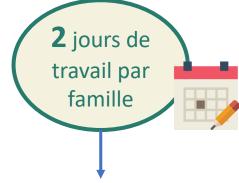
La même méthodologie générale pour tous les séminaires :



Les 5 séminaires par familles

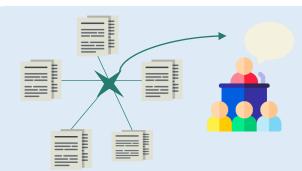






Un document qui exprime :

- Le constat commun de la famille sur la situation avec les éléments partageables
- Les thèmes à proposer aux autres familles



L'équipe de facilitation croise les 5 diagnostics et les propositions de thèmes et propose une formulation de **thèmes transverses** lors de la restitution, soumis aux participants pour discussion

Composition possible des groupes de travail

Répartir les personnes auditées dans les 5 familles suivantes :

- Famille « élus des territoires de l'Armançon » (17 personnes auditées)
- 2. Famille « agents des collectivités et administrations » : syndicats d'eau, services de l'Etat, communauté de communes, SMBVA... (12 personnes auditées)
- 3. Famille « agriculteurs » (21 personnes auditées)
- Famille « autres acteurs économiques » : dont coopératives, chambre d'agriculture, Biobourgogne, Suez, CERES... (14 personnes auditées)
- 5. Famille « acteurs de la société civile » : habitants, associations (15 personnes auditées)

Compléter par quelques personnes si besoin est pour avoir un meilleur équilibre stratégique.

Les 4 séminaires par thèmes



Les groupes « thèmes » sont composés chacun de **12 à 15 personnes**



Chaque participant aux groupes thématiques reçoit un « document de thème » reprenant les éléments de chaque groupe famille ayant trait à ce thème

Sur cette base, les participants travaillent sur :

- un constat commun thématique
- une stratégie thématique comportant un mode de gouvernance adapté
- puis, des « fiches actions » sont rédigées sur le même canevas, action par action

Elaboration de la « charte »



Une esquisse de charte est présentée par l'équipe de facilitation, sur la base du travail par famille et par thème La **négociation** autour de cette esquisse de charte

Intégration de nouvelles propositions d'actions coordonnées entre elles

La rédaction finale de la charte





Le verbatim des échanges est noté durant les réunions et projeté en direct aux participants.



Tous les **documents** sont rédigés par l'équipe de facilitation sur la **base du verbatim.**



Tous les **documents** sont soumis aux **participants** des réunions concernés pour **qualification et validation.**

Ce qui est produit

Notre engagement, en tant qu'équipe, est de parvenir à un projet de territoire « signable ».

La signature des acteurs, elle, relève de leur liberté propre.





La mobilisation d'environ 80 acteurs porteurs d'une grande diversité de points de vue



Un haut niveau
d'écoute mutuelle
des acteurs



Des *livrables intermédiaires* qui permettent de suivre la co-construction



Des *livrables finaux* qui permettent <u>de formaliser l'engagement</u> <u>commun</u> avec un **projet de territoire** composé :

- d'un document d'engagement ensemble contenant un diagnostic partagé, un mode de gouvernance et des axes d'actions
- d'actions approfondies reliées entre elles par un cadre stratégique global

Notre esprit de travail

Eléments de cadrage pour le démarrage de la phase de groupes de travail

- Poser le problème de l'amélioration de la prise en charge de la qualité de l'eau potable sans prérequis sur la nature de ce problème. Le processus de définition par les participants des thèmes à aborder dans les groupe de travail thématique est crucial.
- 2. L'objectif de la **construction d'une confiance entre tous les acteurs de tous les niveaux d'action** comme base de travail nécessaire à la suite de la démarche de facilitation.
- 3. Le processus de co-construction permettra de **définir ensemble le mode de décision** respectueux des légitimités publiques et privées.
- 4. La suite de la démarche de facilitation doit permettre d'aborder sereinement les questions stratégiques des territoires citées par les personnes auditées.

Les règles du maire suisse



Respecter l'identité de l'autre pour passer de bons contrats avec lui

Susciter le désir plutôt que la contrainte

Avoir des structures vulnérables au désengagement pour susciter l'engagement

La déontologie

Chacun est informé du nom du commanditaire et du titre de la démarche

Les propos tenus durant les séminaires sont confidentiels, les documents ne sont donnés au commanditaire qu'une fois validés par les participants

La rédaction des documents est sous la responsabilité de l'équipe de facilitation





La diffusion des données est sous la responsabilité du commanditaire



Notre rôle dans les séminaires (familles et thèmes)

Garantir **l'équité du temps de parole** au sein du groupe

Proposer des modes d'implication clairs : les temps de réunion annoncés sont respectés

Mobiliser l'expertise de chacun :

nous n'intervenons pas sur le fond, les thématiques et les actions sont celles issues du travail des participants et non le fruit d'une expertise technique extérieure de notre part

Proposer des reformulations acceptables par tous

Faciliter l'émergence d'un champ d'action possible respectueux de tous

Notre rôle lors de l'élaboration de la charte

Mettre en forme les éléments produits par les participants



Accompagner les acteurs vers la signature, libre et volontaire, du document, dans la limite du cadre contractuel prévu avec le commanditaire



Proposer un mode de gouvernance sur la base :

- des éléments recueillis dans les groupes de travail
- de la réalité de la structuration du territoire
- des démarches patrimoniales mises en œuvre sur d'autres territoires



Quelques précisions sur la méthode

- Cette procédure ne vise pas à aboutir à une décision contraignante qui s'impose à tous, obtenue par vote.
- ! Elle n'est pas une procédure de simple participation des citoyens mais la rencontre et la négociation sécurisées entre d'acteurs libres et volontaires pour agir.
- La méthode ne vise pas une représentation pondérée de chacun des acteurs. Nous visons une réunion des acteurs et des points de vue, dans leur diversité, tels qu'ils existent sur le territoire.

C'est un processus de recherche d'un dessein commun possible de territoire, partageable par le plus grand nombre.

Quels modes d'engagement des participants ?

Dans les groupes de travail

Il est demandé à chacun de s'engager à participer à un cycle entier à chaque fois de façon à maintenir la même composition du groupe : cycle « famille », cycle « thématique »

Il n'y a pas de vote au sein des familles mais la recherche de ce qui est « partageable »

A chaque début et fin de « cycle » (famille ou thème) les participants peuvent choisir de valider ou non les documents produits, de se retirer de la démarche s'ils l'estiment nécessaire. Dans ce cas, nous leur demanderons de le notifier

explicitement par écrit à l'équipe de facilitation en donnant le motif de leur retrait.

Implication demandée aux participants

Cycle	Implication par personne				
Familles	2 fois 1 journée entière La lecture du document pour sa validation (propositions d'amendements) 1 restitution de 2 heures				
Thèmes	2 fois 1 journée entière La lecture du document et sa validation (propositions d'amendements) Tous les participants des familles ne sont pas nécessairement participants aux thèmes				
Approfondissement des actions	Sur la base du volontariat sur les actions envisagées				
Charte	1 restitution de l'esquisse de charte 1 à 2 réunions sur une version plus aboutie				

Mode d'engagement final

Chaque acteur sera sollicité pour signer charte finale issue de toute la démarche.





Chaque acteur pourra ainsi mobiliser les procédures qui lui sont propres pour la prise de décision quant à la signature du document.

L'équipe de facilitation accompagnera ce processus de signature dans la limite du volume de travail et des délais contractuels prévus avec le commanditaire.

Les participants

Recherche d'une diversité de points de vue sur la situation

Assurer la diversité des points de vue : Les critères pour constituer les groupes « FAMILLE »



Avoir été audité

Vivre et/ou travailler dans le bassin versant





Compléter la diversité des points de vue

Pour la suite de la démarche

Les étapes ci-dessous seront l'occasion de mobiliser d'autres acteurs, s'ils le souhaitent, avec des niveaux d'engagement variables :



les séminaires thématiques : par exemple, implication d'experts reconnus sur tel ou tel thème

la restitution de l'esquisse charte

des échanges avec l'équipe de facilitation pour améliorer le programme d'actions



Une ou deux réunion de présentation de la charte

Le calendrier

Cycle « Famille »

JOUR 1 **9h-17h**

14 septembre :

- famille Elus du territoire
- famille Acteurs de la société civile

15 septembre :

- famille Agriculteurs
- famille Acteurs économiques

16 septembre :

 famille Agents des collectivités et administration JOUR 2 **9h-17h**

10 octobre:

- famille Elus du territoire
- famille Acteurs de la société civile

11 octobre:

- famille Agriculteurs
- famille Acteurs économiques

12 octobre:

 famille Agents des collectivités et administration

Flogny-la-Chapelle

31/08/2022

Restitution interfamilles :

7 novembre 16h – 19h



Notre équipe



Chef de projet & Facilitateur Vincent PUPIN API

Acteurs

économiques

Agriculteurs

Notre équipe



Responsable d'intervention & Facilitateur
Matthieu OLLAGNON
OSE

Elus du territoire

Agents des collectivités et de l'administration



Facilitateur
Olivier MALINEAU



Facilitatrice
Morgane COIQUIL
HELIXEO

Acteurs de la société civile



HELIXEO

Assistance aux facilitateurs
Oriane MALLARD
API